Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202147-20260605-DE_2026_074-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

Le trois juin deux mille vingt-six, à 20 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Patrick REMY, Madame Véronique ROLLAND, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur Jean-Marie BRIENT, Madame Annie HERVE, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Charles NORMAND, Madame Sylviane AMOURET-LE-BIDEAU, Monsieur Florent BIZZARO, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Madame Isabelle LELONG, Monsieur Sebastien GUILLOU, Monsieur Xavier SOURICE, Madame Alysée LEBEAU, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Murièle MAUNY, Madame Patricia CORREZE, Monsieur Franck GENIQUE, Monsieur Thomas RAYNAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Florent BIZZARO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur Gilles PAGNY

OBJET : 1.2 RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DE_2026_048 DU 15 AVRIL 2026 ET NOUVELLE ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire explique qu'une erreur matérielle a été constatée sur la délibération n° DE_2026_048 du 15 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). En effet, Monsieur le Maire y a été inscrit en qualité de membre titulaire élu, alors qu'il est statutairement membre de droit et président de ladite commission.

Afin de régulariser la situation, il convient de procéder à l'annulation de la composition précédemment votée, de remplacer Monsieur le Maire au sein des élus de la commission et de réélire la liste complète des membres titulaires et suppléants.

Il est proposé Monsieur Thierry ANDRE en tant que titulaire (auparavant suppléant) et Madame Alysée LEBEAU en tant que suppléante pour compléter la liste unique.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte, en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202147-20260605-DE_2026_074-DE

de scrutin au sein du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de reconstituer la commission conformément aux règles statutaires en vigueur ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas procéder au scrutin secret et d'adopter le principe d'un scrutin public à main levée pour l'élection de ladite commission.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une seule liste complète a été déposée et se compose comme suit :

- **Membres titulaires :**
  1. Monsieur Thierry ANDRE
  2. Madame Véronique ROLLAND
  3. Monsieur Jean-Marie BRIENT
- **Membres suppléants :**
  1. Madame Alysée LEBEAU
  2. Madame Murièle MAUNY
  3. Madame Sylviane AMOURET-LE-BIDEAU

Une seule liste ayant été présentée, et celle-ci satisfaisant à l'obligation de représentation proportionnelle, il est procédé au vote global de la liste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PRONONCE l'abrogation et le retrait des dispositions de la délibération n° DE_2026_048 du 15 avril 2026.

DECLARE élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
1 - Monsieur Thierry ANDRE	**1 - Madame Alysée LEBEAU**
2 - Madame Véronique ROLLAND	**2 - Madame Murièle MAUNY**
3 - Monsieur Jean-Marie BRIENT	**3 - Madame Sylviane AMOURET-LE-BIDEAU**

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Sébastien GUILLOU

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202147-20260605-DE_2026_074-DE

Commune de PLOUÉZEC - Conseil Municipal du 03/06/2026

Délibération N° DE_2026_074

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.